



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF N°3 AU BUDGET INITIAL 2022

Délibération n°CA-20221215-2.2 du jeudi 15 décembre 2022

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** l'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 15 décembre 2022 est annexée à la présente délibération.

Article 1

Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 804 ETPT, dont 799 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 104 502 355 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 35 827 308 € pour les dépenses de personnels
 - 64 132 124 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 542 923 € pour les dépenses d'investissement
- 107 487 480 € de crédits de paiements
 - 35 827 308 € pour les dépenses de personnels
 - 65 506 698 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 6 153 474 € pour les dépenses d'investissement
- 111 017 956 € de prévisions de recettes encaissées
- 3 530 476 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- -9 217 867 € de variation de trésorerie
- - 3 092 339 € de résultat patrimonial
- 113 992 € de capacité d'autofinancement
- 351 243 € de variation de fonds de roulement

Article 3

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°3 au budget initial 2022 du Crous de Paris.

Compte tenu des délais, le conseil d'administration se prononce pour une approbation expresse du budget rectificatif n°3 au budget initial 2022

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

pour approbation expresse
6/15/12/2022



Marc KRECKELPRER

Fait à Paris, le jeudi 15 décembre 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20221215-2.2

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 15 décembre 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents 13

Nombre de procurations 9

Total des voix 22

Un administrateur, porteur d'un pouvoir, ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé à la modification suivante :

Nombre d'administrateurs présents 14

Nombre de procurations 10

Total des voix 24

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions 0

Nombre de voix contre 8

Nombre de voix pour 16

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - Budget Rectificatif n°3

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	799	5	804

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

867

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n°3 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES								
	Montants Compte financier 2021		Montants Budget rectificatif n°3		Ecart entre le budget rectificatif n°3 et le budget rectificatif n°2		Montants Compte financier 2021	Montants Budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°3 et le budget rectificatif n°2						
	AE	CP	AE	CP	AE	CP									
Personnel	26 215 583 €	26 215 583 €	35 827 308 €	35 827 308 €	- €	- €	54 251 984 €	98 372 070 €	- 7 113 915 €	Recettes globalisées					
dont contributions employeur au CAS Pension			5 483 043 €	5 483 043 €	- €	- €	23 621 434 €	32 757 975 €	1 332 215 €	Subvention pour charges de service public					
								- €	- €	Autres financements de l'Etat					
							3 093 295 €	3 282 381 €	498 416 €	Fiscalité affectée					
Fonctionnement	56 795 028 €	53 614 450 €	64 132 124 €	65 506 698 €	5 570 448 €	5 120 448 €	433 726 €	410 000 €	- €	Autres financements publics					
Denrées alimentaires	5 466 220 €	5 466 978 €	9 665 000 €	9 665 000 €	- €	- €	27 103 529 €	61 921 714 €	- 8 944 546 €	Recettes propres					
Loyers et charges versées	23 609 375 €	19 124 994 €	18 292 426 €	20 178 000 €	- €	- €									
Viabilisation	5 609 849 €	5 610 121 €	7 071 000 €	7 071 000 €	- 500 000 €	- 500 000 €									
Entretien - Equipement	8 212 837 €	9 286 624 €	8 506 819 €	8 785 819 €	- 850 000 €	- 600 000 €	5 688 980 €	12 645 886 €	- 7 628 936 €	Recettes fléchées*					
Frais généraux	9 489 956 €	9 623 942 €	11 526 787 €	10 736 787 €	700 000 €	- €	5 613 980 €	10 795 886 €	- 7 178 936 €	Financements de l'Etat fléchés					
Participations financières	4 406 791 €	4 501 791 €	9 070 092 €	9 070 092 €	6 220 448 €	6 220 448 €	75 000 €	1 850 000 €	- 450 000 €	Autres financements publics fléchés					
							- €	- €	- €	Recettes propres fléchées					
Investissement	7 553 489 €	3 730 347 €	4 542 923 €	6 153 474 €	- 4 172 148 €	- 5 382 149 €									
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	90 564 100	83 560 380	104 502 355	107 487 480	1 398 300	- 261 701	59 940 964	111 017 956	- 14 742 851	TOTAL DES RECETTES (C)					
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							-			3 530 476	- 14 481 150	23 619 416	-	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier - Budget rectificatif n°3 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montant Compte financier 2021	Montant Budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et budget rectificatif n°3	Montant Compte financier 2021	Montant Budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et budget rectificatif n°3	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	23 619 416,31	-	-	-	3 530 476	- 14 481 150	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 098 896,18	1 567 438	-	460 306,97	2 072 688	900 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	45 750 712,51	41 421 037	- 12 500 000	51 686 965,96	40 952 193	- 9 600 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6 267 143,84	13 267 144	7 000 000	25 804 621,52	482 394	9 000 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	76 736 168,84	56 255 618	- 5 500 000	77 951 894,45	47 037 751	- 14 181 150	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	1 215 725,61	-	-	-	9 217 867	8 681 150	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-	- 4 871 108	3 659 737,23	3 571 276	3 571 276	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	4 875 462,84	-	-	-	5 646 591	238 766	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	77 951 894,45	56 255 618	- 5 500 000	77 951 894,45	56 255 618	- 5 500 000	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget rectificatif n°3 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2021	Montants budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3	PRODUITS	Montants Compte financier 2021	Montants budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3
Personnel	25 464 939	35 567 308	- 110 000	Subventions de l'Etat	23 621 434	32 757 975	1 332 215
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		5 483 043	-	Fiscalité affectée	3 093 295	3 282 381	498 416
Fonctionnement autre que les charges de personnel	57 551 022	64 500 695	850 560	Autres subventions	5 904 595	10 331 688	6 135 596
Intervention (le cas échéant)	3 700 000	9 020 092	6 380 448	Autres produits	50 219 519	59 623 711	- 321 349
TOTAL DES CHARGES (1)	86 715 961	109 088 095	7 121 008	TOTAL DES PRODUITS (2)	82 838 843	105 995 755	7 644 878
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 877 118	3 092 339	- 523 870
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	86 715 961	109 088 095	7 121 008	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	86 715 961	109 088 095	7 121 008

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2021	Montants budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 3 877 118	- 3 092 339	523 870
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 364 089	7 614 089	1 710 561
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	28 142	400 000	400 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-
- produits de cession d'éléments d'actifs	20 750		-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 007 757	4 007 757	12 697
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 1 569 678	113 992	1 821 734

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2021	Montants budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3	RESSOURCES	Montants Compte financier 2021	Montants budget rectificatif n°3	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3
Insuffisance d'autofinancement	1 569 678	-	113 992	Capacité d'autofinancement	-	113 992	113 992
Investissements	3 734 574	6 153 474	- 5 382 149	Financement de l'actif par l'État	3 135 172	5 596 206	- 4 861 417
Remboursement des dettes financières	1 100 626	1 567 438	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	303 030	289 268	- 460 732
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 404 878	7 720 912	- 7 089 890	Autres ressources	- 808 291		-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	351 243	351 243	Augmentation des dettes financières	460 307	2 072 688	900 000
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 090 219	8 072 155	- 4 308 156
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	3 314 659	-	- 2 430 491